

SASU A B CONSTRUCTION au capital de 1.000,00 Euros

Siège social: : 6 Boulevard de Verdun 76000 Rouen

949 225 957 RCS ROUEN

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 01 NOVEMBRE 2025 société SASU A B CONSTRUCTION**

L'an deux mille vingt cinq le 01 Novembre à 14 heures l'actionnaire unique de la Société **SASU A B CONSTRUCTION** au capital de 1.000 Euros était présents au siège social au **6 BOULEVARD DE VERDUN 76000 ROUEN** en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite conformément aux disposition statuaire.

Etait présent :

Monsieur ISMAIL Mustafa Ferad associé unique détient la totalité de **200 (DEUX CENT)** action de valeur nominale de **5 (CINQ EURO)** euros

qui détient 200 actions sur un total de 200 actions.

L'assemblée est présidé par *Monsieur ISMAIL Mustafa Ferad* **le Président**

Le président ne constate que les associés présents représentant la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau :

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

La présidente déclare que l'assemblée est appelée délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du Siège Social
- Modification de l'adresse du représentant légal

La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

im F

P R E M I E R E R E S O L U T I O N

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaires unique approuve et donne son agrément pour transférer le siège social et de modifier l'Article 4 des statuts de la façon suivante à compter du **01 NOVEMBRE 2025**.

Article 4 : Siège social Le siège social est fixé

7 RUE RENE HARTMANN APPT 31 BAT 7 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

D E U X I E M E R E S O L U T I O N

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaires unique approuve et donne son agrément pour modifier l'adresse de domicile du représentant légal de Monsieur ***ISMAIL Mustafa Ferad*** à compter du **01 NOVEMBRE 2025**.

La nouvelle adresse du domicile du Président est

7 RUE RENE HARTMANN APPT 31 BAT 7 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

T R O I S I E M E R E S O L U T I O N

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15 heures 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés.

Monsieur ISMAIL Mustafa Ferad

